



Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE
063 43 00 00 (01)



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Le Collège communal porte à la connaissance du public, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels du 24 mai 2017, qu'une enquête publique est organisée relative à l'adoption du projet de charte paysagère.

Le projet consiste en la mise en place d'une charte paysagère pour le territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, dont fait partie l'entièreté du territoire de la Commune de LEGLISE.

L'autorité à l'initiative du projet est le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

L'autorité compétente pour adopter la charte paysagère est le Pouvoir organisateur du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

Cette enquête est lancée simultanément dans les 7 communes qui constituent le Parc naturel : Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre.

Vous pouvez consulter les documents de la Charte paysagère et émettre vos remarques pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les bureaux des administrations communales concernées, dont la commune de Léglise.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : service urbanisme - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9 à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit obligatoirement être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de Mme Camille VANDENDYCK – 063/43.00.08 - camille.vandendyck@communeleglise.be ou Mme Orphise PERLEAU – 063/43.00.02 - orphise.perleau@communeleglise.be ou Mme Mathilde CONROTTE – mathilde.conrotte@communeleglise.be - 063/43.00.07.

Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus, ainsi qu'auprès du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Annick Burnotte – 063/60 80 86).

Pour l'ensemble des communes, l'enquête publique est ouverte le 01/12/2022 et clôturée le 23/01/2023 (suspension du 24/12/2022 au 01/01/2023).

La réunion de clôture aura lieu le lundi 23 janvier 2023 à 10h dans chaque commune, dont l'administration communale de Léglise, rue du Chaudfour, 2 à 6860 LEGLISE.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(s.) M. CHEPPE

(s.) F. DEMASY